

---

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains**  
**concernant**  
**les comptes 2023**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 6, 13 et 21 mai 2024 pour l'étude des comptes 2023.

Elle était composée de Mmes et MM. Raluca VILLARD, Laurent ROQUIER, Olivier JAQUIER – excusé et remplacé les 6 et 13 mai par Lionel BILLAUD, David RICHNER qui remplaçait Ervin SHEU, excusé, Juan Antonio RAMIREZ – excusé et remplacé le 6 mai par Gildo DALL'AGLIO, Françoise PANASCI, Layla OUTEMZABET et de la soussignée, Présidente, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de M. Fabrice WEBER, Boursier communal et chef du Service des finances.

La Commission des finances le remercie pour sa disponibilité, sa présentation et ses explications très complètes, ainsi que pour le suivi des questions de la Commission auprès des différents services.

### **Amendements sur les groupes de comptes 310, 311 et 318**

La Commission des finances rappelle que sur sa proposition, le Conseil communal avait voté des amendements qui demandaient que des économies de 10% soient réalisées par rapport au budget sur les groupes de comptes 310, 311 et 318, pour un montant total de CHF 1,55 mios. Le service des finances a mis en place un monitoring qui a permis de suivre au plus près le respect des économies demandées et la Commission des finances a été régulièrement informée de l'état du monitoring. Elle tient ici à remercier tant le service des finances pour ce suivi très efficace que l'ensemble des services pour la très grande rigueur avec laquelle ils ont tenu cette demande du Conseil communal. Au bouclage des comptes, hors crédits complémentaires, les économies sont sur ces trois groupes de comptes de CHF 2,28 mios. Plus de CHF 730'000.- d'économies supplémentaires ont été réalisées par l'ensemble des services sur ces trois groupes de comptes.

### **Amendement sur le compte 820.4351.20 *Vente de gaz***

Le Conseil communal, sur proposition de la Commission des finances, avait également amendé le compte 820.4351.20 *Vente de gaz* pour un montant de l'ordre de CHF 1 mio à répercuter sur le prix de l'énergie payée par les consommateur·ices.

Si cette demande a bien été respectée à la lettre, l'esprit de cet amendement n'a cependant pas été respecté, puisque les comptes 2023 se soldent avec une marge globale sur le prix du gaz d'environ CHF 6,5 mios, hors effet exceptionnel (note de crédit de Gaznat, prélèvement sur fonds de réserve et suppression d'une écriture transitoire saisie en 2022). Ce bénéfice est en légère hausse par rapport au budget, alors que les volumes vendus sont inférieurs à 13% de ce qui avait été prévu. Cette baisse de volumes est compensée par un prix de vente plus élevé. La Commission des finances regrette que de tels bénéfices soient réalisés au détriment des consommateur·ices captif·ves.

## **Commentaires des services aux comptes 2023**

La Commission des finances remercie l'ensemble des services pour les commentaires nombreux et très clairs. Ils ont grandement facilité la lecture et la compréhension des comptes et ils ont évité de nombreux aller-retours entre Monsieur le Boursier et les services pour répondre aux questions de la Commission des finances. Les questions ont été particulièrement peu nombreuses et la Commission des finances encourage les services à garder cet excellent niveau de commentaires pour les budgets et comptes à venir.

## **Rapport recettes / charges entre le budget et les comptes**

La Commission des finances relève que certaines recettes ont été prévues dans des montants particulièrement élevés par rapports aux comptes 2023 et 2022. Elle invite l'ensemble des services à chiffrer les recettes et les charges au plus proche de la réalité des comptes et des besoins lors de l'élaboration des budgets. Ceci lui paraît d'autant plus important avec une construction de budget par enveloppes par service. Augmenter artificiellement les recettes permet de planifier des charges proportionnellement plus élevées et cette manière de procéder lui semble peu solidaire avec l'ensemble des services.

## **Déficit plus bas que prévu**

Le budget 2023 prévoyait un déficit de CHF 9'198'140.- avant les amendements du Conseil communal, de CHF 9'948'140.- après les amendements du Conseil, et de CHF 11'405'180.- après l'acceptation par ce Conseil des deux séries de crédits complémentaires.

Les comptes 2023 se soldent par un déficit de CHF 530'465.-.

En y regardant de plus près, on constate que les économies réalisées sont principalement dues à des éléments exceptionnels, tels que des prélèvements aux fonds imposés par le passage à MCH2, et des recettes fiscales particulièrement hautes. L'impact le plus important vient du décalage pris sur les engagements du personnel induisant une diminution des charges de CHF 4 mios. Si un tel effet se répète d'année en année, il est particulièrement important en 2023. La plus grande prudence continue donc de s'imposer pour les exercices à venir.

## **Augmentation des recettes fiscales**

Les recettes fiscales ont été supérieures de 5% à ce qui avait été budgété pour un montant de l'ordre de CHF 4 mios, dont CHF 1,6 mios de hausse d'impôt sur les personnes physiques; de CHF 0,6 mios sur les personnes morales ; et plus de CHF 2 mios de recettes d'impôts conjoncturels.

La bonne nouvelle, c'est que l'augmentation des recettes fiscales pour les personnes physiques pourrait se pérenniser. En effet les indicateurs sont plutôt bons, le niveau de la médiane des revenus par contribuable a augmenté, tout comme le nombre d'habitant-es. Ces éléments font augmenter la valeur du point d'impôt qui passe de CHF 774'790 à CHF 787'850. Ces éléments sont en soi réjouissants, mais Yverdon-les-Bains reste toutefois au bas du classement cantonal.

## **Marge d'autofinancement**

La marge d'autofinancement de la Ville d'Yverdon-les-Bains est de CHF 23'089'354.- au bouclage des comptes 2023, contre CHF 8'933'825.- selon le budget. Elle est en augmentation par rapport à 2022, grâce à une augmentation des recettes et d'une maîtrise des charges, ce qui est aussi réjouissant que rassurant.

Cette marge d'autofinancement a permis de financer les investissements de 2023 qui se chiffrent à CHF 22 mios en 2023 contre CHF 40 mios planifiés au budget.

La dette continue cependant à augmenter. Elle augmente de CHF 17,9 mios suite aux investissements engagés en 2023 et lors des années précédentes, pour atteindre un total de CHF 302 mios au 31 décembre 2023. Cette dette est toutefois conforme au plafond d'endettement défini pour la législature en cours.

## **Cout de la sortie d'Orbe de la PNV**

En 2023, la sortie d'Orbe de la PNV est devenue effective, ce qui a généré des coûts supplémentaires de CHF 1,66 millions pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce manco était prévu au budget, mais il ne sera pas tenable à long terme. Espérons que la nouvelle péréquation qui prévoit une inversion des reports de charges communes/canton pour les villes délégatrices soit avalisée rapidement et que la PNV devienne à nouveau attractive pour les communes alentours.

## **Conclusions**

En conclusion, la Commission des finances réitère ses remerciements à l'entier des services pour les économies réalisées sur les groupes de comptes 310, 311 et 318, et les invite à poursuivre les efforts sur les prochains exercices. Elle les invite aussi à prévoir aux budgets des recettes et des charges au plus près de la réalité, à ne pas augmenter artificiellement leurs recettes, et de tenir l'enveloppe qui leur est attribuée.

La Commission des finances invite la Municipalité à faire baisser rapidement le prix du gaz et à respecter l'esprit de l'amendement du Conseil communal à ce sujet. Elle regrette que cet amendement ait été suivi strictement sur les chiffres et non dans son esprit, faisant peser une pression importante sur des consommateurs captifs, en particulier les locataires.

Une minorité de la Commission des finances estime que les charges pérennes de la commune d'Yverdon-les-Bains sont trop élevées au regard des moyens financiers dont elle dispose, les recettes extraordinaires étant toujours les bienvenues, mais rendant l'équilibre budgétaire trop fragile.

L'ensemble de la Commission des finances salue le résultat de cet exercice 2023 qui se solde par un déficit maîtrisé dans un contexte d'inflation, où la crise énergétique pèse lourd sur les services de notre Ville.

C'est à une évidente majorité et quelques abstentions que la Commission des finances vous invite, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter les comptes 2023 tels que présentés par la Municipalité.

Sophie MAYOR, Présidente



Yverdon-les-Bains, le 30 mai 2024